

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de PONTOISE  
Canton de la VALLEE DU SAUSSERON  
COMMUNAUTE DE COMMUNESSAUSSERON-  
IMPRESSIONNISTES

Commune du PARC NATUREL REGIONAL  
DU VEXIN FRANCAIS

Chers Parents,

Les services périscolaires seront ouverts à compter du 3 septembre, dès 7h30 pour la garderie du matin.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants seront accueillis par différents services :

➤ L'accueil préscolaire (garderie du matin)	07h30 à 08h20
➤ Le service de restauration	11h30 à 13h30
➤ L'accueil post scolaire maternelle (garderie du soir)	16h30 à 19h00
➤ L'étude dirigée	16h30 à 18h00
➤ L'accueil post scolaire après étude	18h00 à 19h00

Les mercredis les enfants seront accueillis :

➤ Accueil de loisirs avec restauration	entre 07h30 et 9 h à 13h30 ou entre 07h30 et 9 h à 19h00
----------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Les enfants ne seront pris en charge que s'ils ont été préalablement inscrits aux différents temps périscolaires.

**Pour des raisons de sécurité et d'organisation, tout enfant non inscrit ne sera pas pris en charge.**

## **1 Accueil préscolaire / Garderie du matin**

De 07h30 à 08h20, les enfants seront pris en charge dans la salle de garderie habituelle.

A partir de 08h20 les enfants seront pris en charge par les enseignants de l'école à la grille pour les élémentaires et dans les classes pour les maternelles comme les années précédentes.

## **2 Accueil post scolaire**

Un temps de goûter (fourni par les parents) est prévu pour tous les enfants de 16h30 à 17h00

Maternelles : les enfants seront pris en charge par les agents d'animations municipaux à partir de 16h30 dans la salle de garderie habituelle.

Élémentaires :

- Étude : 16h30 – 18h00 dans les salles de classe puis garderie jusqu'à 19h00  
ou
- Garderie : 16h30 – 19h00 les enfants seront pris en charge par les agents d'animations municipaux dans la salle de garderie habituelle

Les inscriptions se feront en classe, le matin, au moment de l'appel.

Accueil de loisirs du mercredi

Dès le mercredi 5 septembre, l'accueil de loisirs de Butry sur Oise ouvrira ses portes dans les locaux de l'école, de 7h30 à 19h00. Des activités sont proposées aux enfants et ne pourront donc quitter l'accueil de loisirs qu'à partir de 13h30 ou 16h30.

Seuls des enfants qui seront inscrits à l'accueil de loisirs bénéficieront de ce service.

**Vous trouverez ci-joint à ce courrier tous les éléments nécessaires à l'inscription de votre/vos enfants pour leurs différents temps périscolaires.**

**Le règlement intérieur ayant vu quelques modifications par rapport à l'an passé, il est impératif d'en prendre connaissance.**

Johanna PEYRAT  
Maire adjointe  
A l'Education, la Jeunesse et la  
Communication

## **FICHE ENFANT 2018/2019**

Nom .....

Prénom.....

Date et lieu de naissance ...../...../.....

Sexe            F  M

Classe .....

Régime alimentaire spécifique / allergie alimentaire :.....

.....

## **FICHE FAMILLE**

### **Père / Tuteur légal**

NOM.....PRENOM.....

Adresse .....

N° téléphone et / ou N° portable .....

Mail .....

Profession .....

Employeur .....

Adresse .....

.....

N° téléphone professionnel .....

### **Mère / Tuteur légal**

NOM.....PRENOM.....

Adresse .....

N °téléphone et / ou N° portable .....

Mail .....

Profession .....

Employeur .....

Adresse .....

.....

N °téléphone professionnel.....

**Frères / Sœurs**

PRENOM..... AGE.....

PRENOM..... AGE.....

PRENOM..... AGE.....

***Personnes autorisées à récupérer l'enfant***

NOM ..... PRENOM ..... LIEN .....

NOM ..... PRENOM ..... LIEN .....

NOM ..... PRENOM ..... LIEN .....

***Personnes à contacter en cas d'urgence (si les parents/tuteurs ne sont pas joignables)***

NOM ..... PRENOM ..... TELEPHONE.....

NOM ..... PRENOM ..... TELEPHONE.....

NOM ..... PRENOM ..... TELEPHONE.....

Médecin traitant : .....

Adresse .....

Téléphone .....

Allergies / problèmes / médicaux .....

Assurance de l'enfant / Compagnie .....

N° contrat .....

## Pré-inscription temps périscolaire

### RESTAURANT SCOLAIRE

- Repas **réguliers toute la semaine** (soit 4 repas) :

Tous les jours	
----------------	--

- Repas **réguliers à jours fixes** (préciser les jours) :

Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

- Repas **occasionnels** (les jours devront obligatoirement être précisés 48 heures avant)  
➤ En cas d'annulation : prévenir la mairie par mail ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres au moins 48 heures à l'avance avant 10h00– tout repas non annulé dans les délais sera facturé.

### ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi)

- Fréquentation régulière

Tous les mercredis	
--------------------	--

- Fréquentation occasionnelle

Pour l'inscription occasionnelle de vos enfants à l'accueil de loisirs du mercredi, il faudra les inscrire au moins 8 jours à l'avance (soit le mardi de la semaine précédente), à noter qu'ils ne seront pris en charge que si des places sont disponibles.

### FREQUENTATION PERISCOLAIRE

	Précolaire 7h30-8h20	Postcolaire maternelle 16h30-19h00	Étude 16h30-18h00	Postcolaire après étude 18h00-19h00	Postcolaire primaire 16H30-19h00
<b>Lundi</b>					
<b>Mardi</b>					
<b>Jeudi</b>					
<b>Vendredi</b>					



